

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

**Règlement numéro <-2023 modifiant le Règlement numéro 0381-2012 visant l'organisation et les règles de fonctionnement et de sécurité pour le transport collectif sur le territoire de la Ville de Granby afin de mettre en place des projets pilotes et des promotions de desserte en transport en commun**

---

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 15 mai 2023;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé le 15 mai 2023, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**LE < 2023, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement numéro 0381-2012 est modifié à l'article 4 en ajoutant un deuxième alinéa comme suit :  
  
« Exceptionnellement, dans le cadre d'un projet pilote ou d'une promotion, les horaires et circuits peuvent être annoncés à la population par tous moyens de communication appropriés. »
3. Le règlement numéro 0381-2012 est modifié en ajoutant un nouveau paragraphe 7.4 comme suit :  
  
« 7.4 **Mise en œuvre du projet pilote**  
  
Lors de la mise en œuvre d'un projet pilote, le service de taxibus peut assurer des déplacements vers une destination sans correspondance avec le service d'autobus, de l'embarquement au débarquement. »
4. Le règlement numéro 0381-2012 est modifié en ajoutant un nouveau paragraphe 15.1 comme suit :  
  
« 15.1 **Projet pilote et promotion**  
  
La ville met en œuvre, selon les besoins, des projets pilotes de desserte en transport en commun, par autobus ou taxibus, d'une durée maximale d'un an, lesquels projets permettent de modifier les trajets, les lieux d'embarquements et de débarquements et les horaires. Les modifications de tarifs ne sont pas permises dans lesdits projets pilotes. Elle met également en place ponctuellement des promotions telles que la gratuité pour une journée pour inciter l'utilisation du transport en commun. »
5. Le règlement numéro 0381-2012 n'est pas autrement modifié.
6. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

---

Julie Bourdon, présidente de la séance

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

---

Julie Bourdon, mairesse

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe